

Saisie sur salaire alors que jugement ne le demande pas

Par **Tantine**, le **28/01/2013** à **18:30**

bonjour,

je pose ce problème pour ma voisine....

En 2008 elle gagne au prudh'ommes et l'employeur lui verse 10 000 euros de salaires et cp suite a une requalification. le jugement est exécutoire.

L'employeur qui est un hopital fait appel et elle est déboutée de ses demandes. Cependant l'hopital le jour de l'audience n'ayant pas apporté la preuve de paiement la cour n'a pas accepté la demande de remboursement. Donc, a aucun moment dans le chapitre motifs; la cour exige le remboursement et aucune somme n'est mentionné, et le jugement n'est pas exécutoire.

Cependant, le trésor public saisie depuis 2 ans tous les mois une partie du salaire de cette personne qui travaille dans un autre hopital mais dont ce meme tresorier est le payeur.

Est il en droit de le faire malgré la mention noir sur blanc du rejet de la demande de remboursement par la cour ???

Merci